

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 04 mars 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 17	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 20 février 2020	

**Reprise anticipée du résultat du budget annexe téléassistance 2019
et son affectation**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 04 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER, M. VINZIO.

M. BACQUET ayant donné son pouvoir à M. DUMAS.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Lieutenant COLLAY, Sergent-chef BERARD.

Membres de droit

- M. CAROL : Directeur de cabinet de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme
- M. MATHIEU : Payeur départemental

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. GRAND, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, Mme DURON, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MALTRAIT, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompiers** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant BASSE, Sergent-chef BOREL, Commandant CUBIZOLLES.

Comme pour le budget principal, je vous propose de délibérer sur la reprise anticipée des résultats et leur affectation. Les résultats d'exécution de l'exercice 2019, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2018, sont de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2018	76,69 €	- 76,69 €
Dépenses 2019	1 820 517,92 €	0,00 €
Recettes 2019	1 780 193,73 €	483,53 €
Résultats de clôture 2019	- 40 247,50 €	406,84 €

Les dispositions de l'article L1612-14 du code général des collectivités territoriales prévoient que le représentant de l'Etat saisit la chambre régionale des comptes « lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas ».

Il est à noter que d'une part, le déficit de fonctionnement s'apprécie en totalité pour une collectivité (budget principal et budgets annexes confondus) et d'autre part, celui du budget annexe téléassistance représente un peu plus de 2,26 % de ses recettes de fonctionnement. Compte tenu du taux que représente le résultat de fonctionnement déficitaire et comme la nomenclature budgétaire M61 le prévoit, je vous propose de maintenir la somme de 40 247,50 € en dépenses de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et ainsi de ne pas couvrir ce déficit avec le budget principal.

DELIBERATION

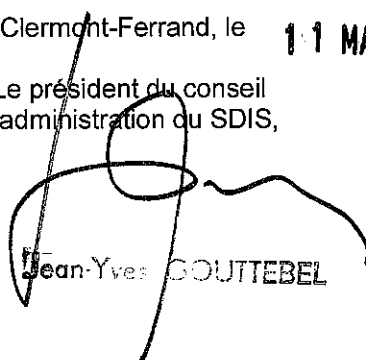
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur :

- **la reprise anticipée des résultats 2019 ;**
- **l'inscription de l'excédent en section d'investissement de 406,84 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » au budget primitif annexe téléassistance 2020 ;**
- **et le maintien du déficit de 40 247,50 € en section de fonctionnement et son inscription au budget primitif annexe téléassistance de l'exercice 2020 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **11 MARS 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL